

PROTOCOLE FONCIER
Valant promesse synallagmatique de vente.

ENTRE :

La Métropole Aix-Marseille-Provence ayant son siège à Marseille (13007), 58 boulevard Charles Livon, identifiée sous le numéro SIREN 200 054 807 au RCS de Marseille, représentée par sa Présidente en exercice, agissant au nom et pour le compte de ladite Métropole, en vertu d'une délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n°
en date du

D'UNE PART

ET :

La Société EVEXUS PROMOTION, identifiée au SIREN sous le numéro 478 740 749, dont le siège social est situé 649 route des Quinsoun – 13480 Cabriès, représentée par Monsieur Gilbert GAILLICOU, agissant en qualité de Gérant.

D'AUTRE PART

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

EXPOSÉ

Dans le cadre d'une opération de construction sur la parcelle cadastrée AP 514, sise Impasse de la Bergerie, quartier des Pielettes, à Gignac La Nerthe, a sollicité la Métropole Aix-Marseille-Provence, propriétaire de la parcelle cadastrée AP398, en vue d'obtenir un droit de passage en surface et en tréfonds sur celle-ci.

En effet, cette constitution de servitude de passage en surface et en tréfonds doit permettre l'installation des réseaux eau, assainissement, électricité et communications jusqu'au point de raccordement, au nord-ouest de la parcelle AP398, propriété de la Métropole Aix-Marseille-Provence, pour accéder au domaine public métropolitain rue du Moulin d'Huile.

Au terme des négociations, la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Société EVEXUS PROMOTION, représentée par Monsieur Gilbert GAILLICOU, Gérant, ont convenu de conclure l'accord suivant sur la constitution d'une servitude de passage en surface et en

tréfonds pour la pose des canalisations d'eau potable, assainissement, réseaux ci-dessus énoncés.

Ceci exposé, les parties ont convenu de conclure l'accord suivant :

A C C O R D

I – MOUVEMENTS FONCIERS

ARTICLE 1-1 – SERVITUDE

La Métropole Aix-Marseille-Provence consent sur la parcelle cadastrée AP 398 (fond servant), sise rue du Moulin d'Huile , à Gignac-La-Nerthe, une servitude de passage en surface et en tréfonds portant sur une bande de terrain qui longe la parcelle sur son confront est d'une superficie de 182m² (cf. plan ci-joint), au profit de la parcelle cadastrée AP 514 (fond dominant), sise rue de la Bergerie – Quartier Les Pielettes, à Gignac-La-Nerthe.

ARTICLE 1-2 – PRIX

La présente constitution de servitude est consentie moyennant indemnité de 1 000,00 Euros.

ARTICLE 1-3 – MODIFICATION DU TRACÉ

Tout modificatif de cette servitude ne pourra intervenir que d'un commun accord entre les propriétaires des deux fonds concernés.

Il est tout de même précisé qu'il s'agit bien d'une servitude de passage en surface et en tréfonds.

La Métropole Aix-Marseille-Provence se réserve le droit, si le fond servant objet des présentes était incorporé dans le domaine public métropolitain, soit d'intégrer les réseaux dans le domaine public, soit de faire modifier leur trace si nécessaire, à la charge du fond dominant.

II - CONDITIONS GÉNÉRALES

ARTICLE 2-1 - LITIGE

Les parties déclarent qu'en cas de litige portant sur les présentes et leurs suites, le Tribunal compétent est celui de Marseille.

ARTICLE 2-2 - FRAIS

Tous les frais, droits et honoraires qui seront la suite et la conséquence nécessaires du présent protocole foncier comme la réitération par acte notarié, seront supportés par la Société EVEXUS PROMOTION, représentée par son Gérant, Monsieur Gilbert GAILLICOU.

ARTICLE 2-3 – APPROBATION PAR L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE

La réalisation du présent protocole sera subordonnée à son approbation par l'Assemblée délibérante de la Métropole Aix-Marseille-Provence et à sa notification au signataire.

Fait à Marseille, le

Pour
EVEXUS PROMOTION

Pour la
Présidente de la Métropole
Aix-Marseille-Provence

Monsieur Gilbert GAILLICOU

Madame Martine VASSAL

LEGENDE

- LIMITE REELLE
- APPLICATION DU PLAN CADASTRAL
- LIMITE RESULTANT DE L'ETAT DES LIEUX

185 m²

SERVITUDE DE PASSAGE ET DE TREFONDS A CONSTITUER :
 - FONDS SERVANT PARCELLE AP 398
 - FONDS DOMINANTS PARCELLES AP 515-556 à 560

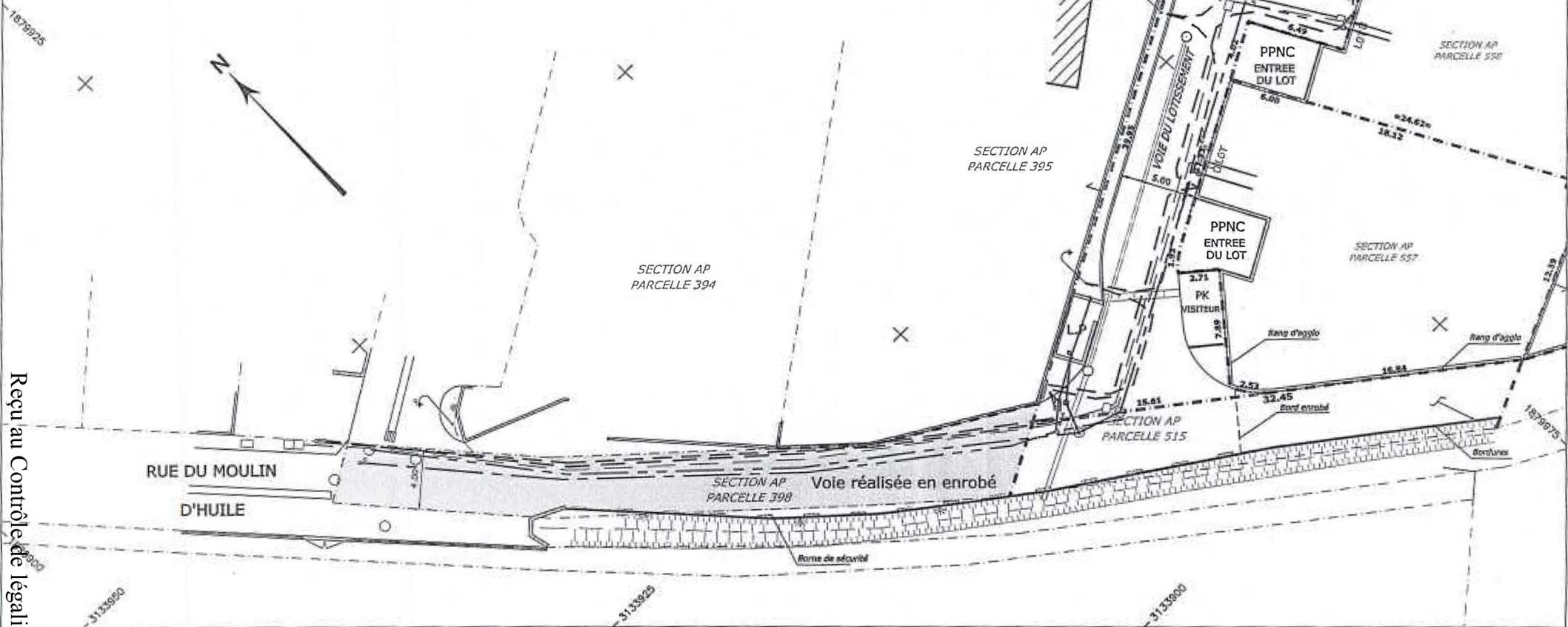
RESEAU PLUVIAL
 Réseau particulier
 Réseau EU principal

RESEAU EAUX USEES
 Réseau AEP principal

RESEAU ADUCTION EAU POTABLE
 Réseau AEP principal

RESEAU TELECOM
 Réseau et branchement

RESEAU ELECTRIQUE
 Réseau et branchement
 Réseau éclairage



Reçu au Contrôle de légalité le 03 Janvier 2019

COMMUNE DE GIGNAC LA NERTHE
 QUARTIER LES PIELETTES
 SECTION AP
 PARCELLES N°398-515-556 A 560
ECHELLE 1/250
 SYSTEME DE COORDONNEES RGF 93 CC44
 ATTACHE AU RESEAU GPS/GNSS ORPHEON)

MAITRE D'OUVRAGE
 SARL EVEXUS PROMOTION
 649, Route des Quinsoun
 Le Clos Saint-Bernard
 13480 CABRIES
 Tél : 04 42 22 46 72

INDICE	DATE
A	13/09/2018



LE HAMEAU DE CLARA
 23 RUE DU MOULIN D'HUILE
 GIGNAC LA NERTHE - LES PIELETTES
PLAN DE CONSTITUTION DE SERVITUDE
DE PASSAGE ET DE TREFONDS

MARTI & OMBRE

GÉOMÈTRE-EXPERT
 CONSEILLER VALORISER GARANTIR

DOSSIER N° 21137

Membres de l'Ordre des Géomètres-Experts
 Bureau principal: 50, Avenue des Caillols - 13012 MARSEILLE - Tél: 04.91.93.25.25 Fax: 04.91.88.06.70 - E-MAIL: cabmartiombre.ge@free.fr
 Permanence: 35, Avenue Jean-Jaurès - 83640 Saint-Zacharie - Tél: 04.42.32.60.81